

Image not found or type unknown



Comment régler les factures ?

Par **paulparis**, le **21/05/2015** à **08:35**

Merci pour votre réponse, je vais essayer cela .

Je me permets de vous demander une autre chose concernant l'indivision .

Il a des travaux à effectuer sur les bâtiments, comment faire si la personne qui a la gestion des comptes ne veut pas régler les entrepreneurs, serais-je obligé de les régler seul au risque de ne jamais revoir mon argent ?

Je vous rappelle que je n'ai pas accès aux comptes et que l'indivisaire refuse toute communication .